en Z. Ex. den Heer H. Verwilghen, Gouverneur van L[illegible], heeft [illegible] Comiteit gevormd [illegible]

Z. D. H. MONSEIGNEUR RUTTEN

een blijvend [illegible] te richten.

De naam van dien [illegible] Bisschop, die K[illegible] en Vad[illegible] heeft, dien Paus en Koning [illegible] heeft verleend, [illegible] groot goed aan Kerk en [illegible] heeft bewezen, die naam mag niet [illegible] gaan. En daarom zal aan zijn [illegible] en blijvend gedenkteeken [illegible] opgericht.

Het monument zal bestaan in een kapel en daartoe noodige [illegible] aan de kerk van zijn [illegible] plaats geheeten, met een [illegible], en wordt geschat op ruim 100.000 fr.

U wordt [illegible] verzocht uw bijdrage te willen [illegible] aan Z. E. H. Kanunnik Postelmans Lector, Groot Seminarie, te Luik, postcheck N. 97.389, — hetzij aan E. H. Overman, pastoor, Geystingen, Maeseyck, Postcheck nr. 141.196.

❁❁❁

Brief van Z. E. H. Mgr. L. Kerkhofs, Bisschop van Luik.

Aan den Z. E. H. Overman.

Zeer Eerw[illegible] Heer Pastoor,

Uw [illegible] van harte [illegible]

Het is billijk [illegible] Geystingen de [illegible] de [illegible] zijn [illegible] toevertrouwd [illegible] tenis [illegible] eetuig [illegible] dankbare [illegible] zijn volk.

[illegible] den [illegible] te [illegible] gen [illegible]

Al [illegible] vinden [illegible] vrienden, [illegible] Monseigneur Rutten zullen [illegible] het hunne bij dragen voor zijn [illegible] meer dat het [illegible] strekken tot [illegible] en tot [illegible] Hij die [illegible] verrijzen [illegible] zal aldus [illegible] arbeid [illegible]

Aanvaard, enz....

L. J. KERKHOFS.
Bisschop van Luik.

❁❁❁

Brief van Z. Ex. Minister Jaspar.

Aan den Heer Dr. Moors, lid L. Afg.

Brussel, 11 Juni 1928.

Heer Députe,

Ik heb uw [illegible] ontvangen, waarin Gij mij [illegible] van het Eere-Comiteit dat zich [illegible] aandenken [illegible] Z. D. Hoogw. Mgr. Rutten, Bisschop van Luik, te [illegible] bestendigen.

Zeer [illegible] wensch [illegible] uw schoon initiatief.

Aanvaard, Heer Député, de uitdrukking mijner gevoelens van hoogachting.

H. JASPAR.

❁❁❁

Brief van Z. Ex. den Heer H. Verwilghen.
Gouverneur van Limburg.

Zeer Eerw. Heer Pastoor,

[illegible] het initiatief [illegible] het [illegible] te [illegible] den Z. D. H.

MONSEIGNEUR RUTTEN.

Ik dank UEd. voor uw vriendelijk aanbod en [illegible] te vol[illegible] Z. E. Heer Pastoor UEd. [illegible] over uw plan [illegible] richten [illegible] Bisschop, die [illegible] een groot Vaderlander en een [illegible] Limburger [illegible] waarop niet alleen onze Gouw, maar gansch België [illegible] zal om de vele en zeer gewaardeerde diensten door hem [illegible] zijn lange loopbaan, bewezen aan Provincie, Land en Kerk.

Ik druk de hoop uit, dat gansch Limburg en [illegible] gevoelens van vereering voor onzen grooten Bisschop en erkentelijkheid voor al het goede dat hij ons schonk op godsdienstig, maatschappelijk, intellectueel en zelfs op stoffelijk gebied moge bijdragen tot het welgelukken van uw edel streven.

Aanvaard, enz...

De Gouverneur,
H. VERWILGHEN.

❁❁❁

HET EERE-COMITEIT :

Z. E. H. Kannunik P. J. Broeckx, Bestierder der Sociale Werken van Limburg.

Z. E. H. Jos. Baaben, deken van Maeseyck.

DE HEEREN :

Florent Depleige, Borgloon, voorzitter van den Provincieraad.

De leden der Bestendige Deputatie :

Mr. J. Ceelen, St-Huibrechts-Lille.

Mr. A. Palmers, Stevoort.

Mr. A. Hayen, Ulbeek,

Mr. J. Gruiters, Hasselt.

Mr. Dr. Spaas, Munsterbelsen.

Mr. W. Roelants, griffier der provincie.

Mr. G. Bal[illegible], prov. raadslid, Maeseyck.

Mr. [illegible], [illegible] te [illegible]

HET UITVOEREND COMITEIT :

[illegible] **Dr. Ch. Moors**, lid der Bestendige Deputatie, Maeseyck.

[illegible] **H. Alf. Overman**, pastoor, [illegible] schryver.

Mr. [illegible]merman, [illegible] Maeseyck.

E. H. Jos. Segers, [illegible]

E. H. H. Hamoir, pastoor van Opitter.

Mr. Jos. Rutten, Burgemeester van Ophoven, Geystingen en Volksvertegenwoordiger.

E. H. Tyskens, pastoor, Kessenich.

Mr. Rutten, burgemeester, Kessenich.

MM. Hoedemackers en Cuypers, schepenen van Ophoven, Geystingen.

Zonder ANNONCEEREN
geen omzet, geen winst :
de AANKONDIGING is
de kracht van 't huidige
zakenleven.

BREVET BELGE N. 328.598.

Appareil et procédé pour la fabrication de gaz combustible.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 311.288.

Perfectionnements aux dispositifs de freinage à manœuvre par fluide.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 311.006.

Perfectionnements aux tuyaux flexibles plus particulièrement destinés aux systèmes de freinage actionnés par un fluide pour véhicules.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 327.175.

Serrure de sûreté à double cylindre.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 298.702.

Genre de feuille ateliet, ou feuille cliché pour la reproduction de copies et son mode de préparation et d'emploi.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 320.357.

Perfectionnements relatifs aux appareils duplicateurs à stencil.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 328.047.

Procédé et appareil pour la dessication des matières fondues.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 319.036-319.037.

N. 319.036. — Perfectionnements aux fours pour la cuisson du plâtre.

N. 319.037. — Perfectionnements aux fours pour la cuisson du plâtre.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 309.181.

Perfectionnements aux lampes à essence benzol ou aux hydrocarbures liquides.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 311.400.

Perfectionnements aux machines à coudre.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 336.354.

Dispositifs de verrouillage pour malles-garde-robes et autres.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 336.351.

Dispositif de fermeture pour malles.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 227.014.

Procédé pour l'établissement de carcasses métalliques, notamment comme armatures pour corps en béton.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 331.669 avec son add. 332.913.

Corps broyeurs pour moulins tubulaires, moulins à tambour, et moulins à boulets.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 226.789.

Ecrou de sûreté.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 288.715.

Perfectionnement apportés et relatifs aux machines à délivrer à compter et à enregistrer les tickets.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 327.274.

Dispositif pour la présentation d'images animées.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 326.661.

Procédé et dispositif pour la carbonisation ou calcination des combustibles bitumineux.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 311.916.

Batterie de piles sèches ou batterie à remplissage pour lampes électriques de poche.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 327.715 — 16.

N. 327.715. — **Appareil pour le mesurage et la distribution de liquides.**

N. 327.716. — Dispositif de sécurité pour **appareils distributeurs de liquide.**

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 311.784.

Presse mécanique.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 289.251.

Procédé de préparation de composés arsénés de la sert du pyrazolon.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 289.228.

Procédé pour produire du papier à dessins multicolores.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 273.613.

Werkwijze om hout door aanhoudend weeken in buigzamen toestand te brengen.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 297.200 avec add. 304.981

Méthode perfectionnée et dispositif pour la soudure à rapprochement des tubes au moyen de l'électricité et produit industriel obtenu.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 289.237.

Procédé et dispositif pour le mesurage technique.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 320.081.

Perfectionnements au verre en feuilles.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 227.607.

Procédé de préparation de nouveaux dérivés des acides oxyarylarsiniques.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.

BREVET BELGE N. 247.647.

Procédé de préparation d'alkylsulfonates d'aminopyrazolones.

Le propriétaire de ce Brevet désire céder des licences ou s'entendre avec des personnes compétentes pour l'exploitation industrielle de ce Brevet. Pour tous renseignements s'adresser à l'agence de Brevets J. GEVERS & Co, Ingénieurs, 70, rue de l'Aumônier, à Anvers.